

**Difficulté moyenne****Durée 2h30, 8 km.****Départ: bourg de Mansac.****Pas de balisage.****Dénivelé : 117m**

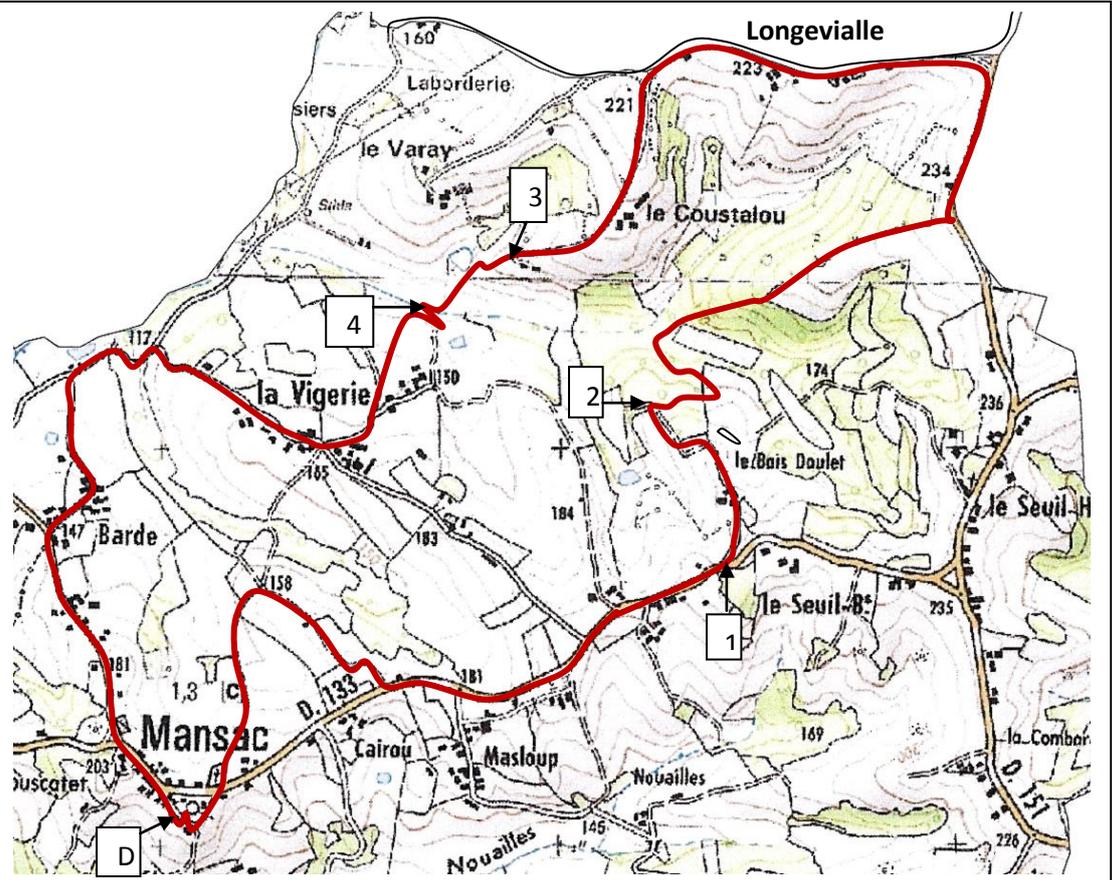
Circuit sur petites routes, chemins empierrés du remembrement et sentiers enherbés.

Quelques passages peuvent être un peu envahis par la végétation et 2 petits ruisseaux se traversent à gué.

La partie le Coustalou-la Vigerie est déconseillée aux cavaliers en raison de la présence de barrières à bovins.

Vieilles cartes postales :

- 1) Bourg depuis le chemin de la Contie
- 2) La mairie, autrefois école
- 3) Le château
- 4) L'église



**Départ de la place de l'église, au bourg de Mansac,** devant le panneau de présentation des sentiers de l'Agglo. Descendre les escaliers et tourner à gauche, et suivre la route goudronnée jusqu'au portail du cimetière, puis continuer tout droit, le long du mur. Poursuivre ensuite sur le chemin dit de la Contie. Il décrit une longue courbe et remonte vers la route départementale 133 que l'on suit en tournant à gauche. Longer ensuite le village de Masloup, puis laisser à gauche la route de la Vigerie, avant d'arriver au Seuil-Bas, où il faut prendre à gauche le chemin goudronné de Bois Doulet, juste avant la montée du Seuil [1].

La partie goudronnée se poursuit au niveau des bâtiments de Bois Doulet par un chemin empierré au début, puis devient un sentier. Il descend lentement puis de manière plus raide jusqu'au ruisseau [2] qu'il faut longer avant de le traverser. Remonter dans le bois à droite en longeant un pré (attention cette partie de l'itinéraire est un peu difficile à suivre). On retrouve un chemin plus large ouvert par le remembrement. Il monte légèrement puis tourne à gauche au niveau d'un carrefour. Le chemin continue à monter et décrit une courbe à droite. Le suivre ensuite jusqu'à l'intersection avec la départementale.

L'itinéraire va suivre la limite de la commune, avec Varetz puis Yssandon, formée par la voirie. Tourner à gauche et suivre la départementale jusqu'à la route de Longevialle que l'on prend à gauche. Traverser le village de Longevialle en laissant à droite la route de Brousson. Après la dernière maison, **prendre la route à gauche vers le Coustalou, la Vergnotte. La suivre jusqu'au bout.** A l'entrée de la propriété située à gauche de l'extrémité de la route [3], continuer tout droit, légèrement sur la droite, en empruntant un chemin étroit et herbeux qui descend vers les prés.

**La partie suivante de l'itinéraire est un peu plus délicate.** Ouvrir puis refermer ou franchir une clôture et longer le bord du pré, vers la droite, puis descendre droit vers le ruisseau que l'on longe un peu, puis que l'on traverse à gué [4] (attention, soyez prudent, des bovins peuvent parfois se trouver dans le pré, n'oubliez surtout pas de bien refermer toute clôture que vous aurez ouverte, même en absence des animaux).

Remonter sur l'autre rive et **tourner franchement à droite dans un sentier herbeux tracé en haut de talus entre la clôture du pré et le ruisseau.** Le chemin tourne ensuite carrément à gauche entre 2 clôtures. En remontant vers la Vigerie, des portails métalliques à bestiaux coupent le chemin mais sont aisément franchissables par les piétons (**bien les refermer si vous les ouvrez**). Lorsqu'on retrouve le goudron, tourner à droite. Au carrefour suivant, prendre à droite, la route qui descend jusqu'au bas du village de la Vigerie.

Après une descente raide, au carrefour, prendre à gauche et suivre la route jusqu'au bas du village de Barde. Après des bâtiments agricoles à droite, tourner à gauche, **puis remonter dans le village de Barde.** Au carrefour avec la D133e2, prendre à gauche, pour **rejoindre le bourg** en passant devant la mairie. Remarquer sur la gauche, le puits près du parking, et au-dessus la belle demeure dite « château de Mansac ». Passer devant l'ancien bar-dancing et un porche, puis devant un ancien commerce sur lequel on peut lire « EPICERIE FRANCOIS » (au milieu du siècle dernier, le bourg comptait plusieurs bars et épiceries). En arrivant sur la place du 11 novembre, tourner à droite puis à gauche et rejoindre l'église. *Cette randonnée a été proposée au public pour la 1<sup>ère</sup> fois, en nocturne, par l'association Mansac Loisirs en 2011.*

